

Politique

Les missions doivent obtenir l'autorisation d'utiliser les services d'application de télesanté

1. Afin d'accéder aux applications de services de télesanté recommandées, les missions doivent les faire examiner par Missionary Medical pour s'assurer que la confidentialité des renseignements sur la santé est assurée.
2. S'il est approuvé, le téléchargement d'applications ou de sites Web pour les services de télesanté doit être approuvé par le Département missionnaire.

Les missionnaires doivent obtenir l'autorisation d'accéder aux soins de télesanté

1. La télesanté peut être utilisée avec l'approbation préalable des chefs de mission (ou du MHA ou du conseiller médical régional [AMA] si les chefs de mission l'autorisent) lorsque :
 - a. C'est légal dans la région où le missionnaire sert,
 - b. La confidentialité des renseignements sur la santé est assurée,
 - c. La technologie nécessaire est facilement accessible au missionnaire,
 - d. Le type de visite se prête à une visite de télesanté (c.-à-d. que la qualité des soins ne sera pas compromise par une visite de télesanté au lieu d'une visite en personne);
 - e. Le fournisseur est en réseau (sous contrat) par l'intermédiaire de Missionary Medical.
2. Le missionnaire doit rapporter le résultat de la visite de télesanté, y compris si un autre traitement est recommandé ou nécessaire.
3. Les missionnaires ne doivent pas utiliser les services de télesanté pour les prestataires de soins de leur domicile pour des traitements sur le terrain.

Principe directeur des soins médicaux pour les jeunes missionnaires à plein temps

Les missionnaires ont la responsabilité principale de maintenir leur propre santé par l'exercice, une alimentation nutritive, etc.

Les missionnaires devraient être suffisamment en bonne santé pour maintenir un calendrier missionnaire régulier avec des aménagements raisonnables.

Les soins médicaux devraient être fournis conformément aux normes de soins locales raisonnables.

Les soins dont le coût est élevé ou qui empêchent les missionnaires de respecter un calendrier missionnaire doivent être reçus au domicile du missionnaire ou à proximité de celui-ci en utilisant des prestataires médicaux locaux et des ressources financières locales.

L'Église ne couvre pas les conditions préexistantes.

Administration

Définition de la télesanté :

La télesanté, également appelée télémédecine télesanté ou e-médecine, est la prestation à distance de services de santé, y compris des examens et des consultations, via l'infrastructure de télécommunications. La télesanté permet aux professionnels de la santé d'évaluer, de diagnostiquer et de traiter les patients sans avoir besoin d'une visite en personne. Les patients peuvent communiquer avec les médecins depuis leur domicile en utilisant leur propre technologie personnelle ou en utilisant une application ou un site Web dédié de télesanté conforme à HIPAA.

Questions fréquemment posées :

Q : Si j'ai un médecin dans ma mission qui est prêt à rendre visite aux missionnaires via une plateforme de visite virtuelle (appel téléphonique, application vidéo ou site Web), puis-je leur envoyer mes missionnaires ?

R : Oui, si les conditions suivantes sont respectées :

- 1. La plateforme est conforme HIPAA et approuvée par le Service Missionnaire, et*
- 2. Le fournisseur fait partie du réseau (sous contrat) avec DMBA (régions de l'Utah, du sud-est de l'Idaho et d'Hawaï) ou United Healthcare (toutes les autres régions des États-Unis).*

Q : Si le prestataire médical que je souhaite utiliser n'est pas sous contrat, peut-il le devenir ?

R : C'est possible, mais ils doivent suivre les accords contractuels de DMBA ou de United Healthcare :

- 1. Si le fournisseur se trouve dans la zone de réseau DMBA (Utah, sud-est de l'Idaho et Hawaï), il peut appeler le 800-777-3622.*
- 2. S'ils se trouvent dans la zone de réseau United Healthcare (toutes les autres zones aux États-Unis), ils peuvent appeler le 866-574-6088 pour voir s'il y a une place de contrat ouvert pour leur spécialité dans leur région. Ils peuvent également demander le statut de contrat en visitant <https://www.uhcregional.com/en/search-results.html?q=credentialing>.*

Q : Quelle est la différence entre l'utilisation de l'application Connect Care (utilisée aux États-Unis) et la consultation d'un fournisseur sous contrat local lors d'une visite virtuelle ?

R : Connect Care est disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année aux États-Unis, et est généralement utilisée pour une consultation rapide en cas de problèmes médicaux aigus et urgents. De nombreuses affections qui peuvent être traitées dans un établissement de soins d'urgence peuvent être traitées via Connect Care. Des conditions telles que le nez bouché/qui coule, les allergies, les maux de gorge, les infections oculaires, les maux d'oreille, la toux, les mictions douloureuses, les lombalgies, les douleurs ou les tensions articulaires et les problèmes de peau mineurs peuvent être traités via Connect Care.

Un fournisseur sous contrat local peut éventuellement traiter certains des mêmes problèmes et peut également avoir accès à des laboratoires et à d'autres outils de diagnostic. Cependant, ils peuvent avoir des contraintes d'horaire, et s'ils utilisent une plateforme de communication de visite virtuelle spécifique, le missionnaire peut ne pas être en mesure d'y accéder.

Q : Il y a un fournisseur sous contrat dans ma région qui peut voir les missionnaires virtuellement, mais la plate-forme de visite virtuelle (application ou site Web spécifique) n'a pas été approuvée pour qu'un missionnaire puisse y accéder sur son smartphone. Comment puis-je obtenir l'approbation ?

R : Pour demander aux missionnaires d'accéder à des applications ou des sites Web supplémentaires sur leur smartphone, veuillez visiter [cette page](#) sur le Portail missionnaire (accessible aux présidents de mission et au personnel du bureau de mission) et suivre les instructions indiquées dans les sections « Applications » ou « Sites Web ».

Q : Les missionnaires ont-ils encore des quotes-parts avec des visites virtuelles aux États-Unis ?

R : Oui, les missionnaires ont toujours la même quote-part de 10 \$, qu'ils soient vus au bureau ou lors d'une visite virtuelle avec un prestataire contractuel. Pour Connect Care, la quote-part de 10 \$ n'est facturée que si le prestataire est en mesure de les aider et ne les réfère pas ailleurs.

Exigences de préapprobation :

Une approbation préalable est nécessaire pour s'assurer que Missionary Medical est au courant de la demande de traitement afin que le paiement puisse être effectué lorsque les factures sont envoyées pour paiement.

Missionnaires seniors :

Les missionnaires seniors sont responsables de leurs propres services de télésanté et des dépenses connexes.

Exceptions :

Les demandes d'exception à cette politique doivent passer par le Comité d'examen des traitements médicaux (MTRC). Pour faire cette demande, remplissez le formulaire de *Demande d'exception pour soins médicaux* qui se trouve sous l'onglet Ressources du dirigeants de mission. Envoyez le formulaire rempli à mmexception@dmba.com.

Documents connexes

Politique de communication électronique sécurisée

Avis du Service missionnaire, *Tests et procédures médicaux*, 15 novembre 2019

Notice

Les politiques et les lignes directrices sont rédigées de manière à soutenir les *principes directeurs des soins médicaux pour les jeunes missionnaires à temps plein*, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil exécutif missionnaire.

Les politiques définissent ce qui est acceptable dans l'administration des soins médicaux missionnaires. Les exceptions aux politiques nécessitent une procédure spécifique et établie. Par définition, les exceptions doivent être rares.

Les directives sont rédigées de manière à assurer la cohérence et l'égalité des soins médicaux prodigués aux missionnaires. La nature unique de chaque situation missionnaire peut nécessiter certaines dérogations, mais les directives sont considérées comme une orientation générale des services de santé du département missionnaire.

Toute modification de ce document doit être effectuée par le département missionnaire en consultation avec le service médical missionnaire.

Historique de la politique

| | |
|--|-----------------------------|
| Statut : <input type="checkbox"/> Nouveau <input checked="" type="checkbox"/> Revisé | Date d'origine : 08/05/2020 |
|--|-----------------------------|

| Organisme d'approbation | Dates d'approbation |
|---|---------------------|
| Missionary Medical | 27/04/2023 |
| Comité des politiques de santé missionnaire | 23/06/2023 |
| Président du comité | 04/08/2023 |
| Réunion des directeurs exécutifs (EDM) | Non applicable |
| Conseil exécutif missionnaire (MEC) | Non applicable |

| | |
|------------|---|
| 27/04/2023 | Politique renommée Télésanté et mise à jour du libellé pour refléter ce changement. Mise à jour des énoncés de politique afin de clarifier le processus |
|------------|---|

| | |
|------------|---|
| | d'approbation des services de télesanté et l'approbation des missionnaires pour l'utilisation des soins de télesanté. |
| 11/05/2020 | Ajout de la phrase « La télémédecine peut être utilisée lorsque la confidentialité des informations sur la santé est assurée. » dans la section Politique pour être cohérente avec le document du le Service missionnaire, <i>Politiques relatives aux médecins ou thérapeutes qui servent les missionnaires</i> , 21 octobre 2020. |
| 03/06/2020 | Nouvelle politique. |

Emplacement sur www.missionarymedical.org

Politiques -> Politiques -> Administration -> Politique de télesanté

Politiques -> Directives de santé avant et sur le terrain du Service missionnaire -> Traitement alternatif -> Politique de télesanté

Soins médicaux -> Directives de santé avant et sur le terrain du Service missionnaire -> Traitement alternatif -> Politique de télesanté